Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est une aide destinée aux personnes en difficulté financière pour accéder à un logement ou s'y maintenir en cas d'impayés.



📌 À quoi sert le FSL ?

Le FSL peut financer :

- **Dépôt de garantie** pour une location.
- Premier loyer ou dette de loyer en cas d'impayés.
- Factures d'énergie (eau, électricité, gaz) en retard.
- ✓ Assurance habitation si obligatoire pour le logement.
- ✓ Frais de déménagement en cas de situation d'urgence.
- ♀ Le FSL est une aide départementale : chaque département fixe ses propres critères.

Qui peut bénéficier du FSL?

Le FSL est destiné aux ménages en difficulté financière, notamment :

- Personnes à faibles revenus (RSA, AAH, ASPA...).
- Travailleurs précaires ou en situation de surendettement.
- Familles monoparentales avec peu de ressources.

📌 Conditions principales :

- Résider en France de manière stable.
- Avoir des revenus inférieurs à un plafond fixé par le département.
- Être locataire, sous-locataire, propriétaire en difficulté ou hébergé à titre gratuit.

Comment faire une demande de FSL?

Où déposer sa demande ?

- CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour les allocataires.
- **m** Conseil départemental (c'est lui qui gère le FSL).
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre commune.
- O Pôle social de votre département.

Documents nécessaires :

- 📜 Pièce d'identité et justificatif de domicile.
- Avis d'imposition et bulletins de salaire.
- Factures d'énergie ou quittances de loyer impayées.
- 💳 Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- 📌 Délai de traitement : Variable selon les départements (1 à 2 mois en général).

Aide remboursable ou non ?

Le FSL peut être :

- ✓ Une aide financière directe, non remboursable.
- ✓ Un prêt à taux zéro, à rembourser sur plusieurs mois.
- Proposition de la compartement et de votre situation financière.

Foire aux Questions (FAQ)

- ? Le FSL peut-il payer une dette de loyer?
- Oui, si vous êtes en situation d'impayé et que vous risquez l'expulsion.
- ? Le FSL est-il accessible aux propriétaires ?
- Ofénéralement, il est réservé aux **locataires**, mais certains départements l'accorde nt aussi aux propriétaires en difficulté.
- ? Le FSL est-il cumulable avec d'autres aides?
- ₱ Oui! Il est cumulable avec l'APL et d'autres aides sociales.

L Besoin d'aide?

- **P** CAF: Contactez votre agence locale ou consultez www.caf.fr.
- 📌 Conseil départemental : Trouvez le contact sur le site de votre département.
- 📌 CCAS / Mairie : Pour un accompagnement social personnalisé.
- Pensez à vérifier vos droits sur le simulateur CAF!